

COMMUNE DE FARGES

Procès - verbal n° 12 du Conseil Municipal - Séance du 07 septembre 2021

Celui-ci s'est réuni au Chalet de Pré Bouillet, Route du Col du Sac, 01550 Farges, après convocation envoyée le 31 août 2021, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

Présents : GRAZIOTTI Monique - LUCK Guillaume - ZEIGER Véronique - BESTMANN Patrick - DIEUDE Benjamin - BERGES Sébastien - ROUAULT Steven - CHASSAGNE Huguette

Absents excusés : DEFUIDE Doriane - LEVEUGLE Isabelle - BILLON-BRUYAT Raphaël (pouvoir à Monique GRAZIOTTI) - BADANO Vanessa - EWERT Birgit

Absents : /

1. Conseil Municipal :

Désignation du / de la secrétaire de séance : Véronique ZEIGER

Procès-verbal N° 11 : La maire fait part de la décision de la famille CHARVET qui souhaite vendre son terrain à un prix supérieur à 70€. Le prix de 85.00 € est proposé à l'assemblée pour faire une nouvelle offre.

Accepté à l'unanimité

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : Les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.

3. Urbanisme : ont été reçues les demandes d'urbanisme :

DP : NARÇON Dimitri, GRAZIOTTI Céline, MOSSU Morgane (x2), FERREIRA Telmo (refusé), TURSUN Hassan, CALLAMAND Thierry, PLISSONNIER Noël

PC : SCCV PLEIN CIEL (modificatif), ALVES Nelson (modificatif), TURSUN Hassan (modificatif)

4. Délibérations :

➤ **Heures supplémentaires et heures complémentaires du personnel communal :** la trésorerie de Gex a émis des observations quant aux nombres d'heures supplémentaires effectuées par le personnel de l'école. Cela est dû au remplacement d'un agent, en arrêt maladie pour plusieurs semaines. Il est demandé au conseil municipal l'autorisation de payer les heures supplémentaires et complémentaires aux agents communaux, en fonction des besoins et des urgences.

Accepté à l'unanimité

➤ **Avant-Projet Définitif (APD) du projet d'agrandissement du bâtiment périscolaire :** après un travail en commission et avec le personnel de l'école, les plans de l'agrandissement du bâtiment de la cantine sont présentés. Il s'agit de créer une salle de garderie dans le local de rangement et de renforcer l'offre des sanitaires en occupant l'espace des anciens WC publics. Ces transformations permettront l'ouverture d'un service périscolaire le mercredi dès septembre 2022. Le groupe de travail a déjà lancé les démarches auprès de la CAF et la subvention de fonctionnement de 2021 se chiffre à 5 394,19 €.

Le coût de l'avant-projet définitif est de 257 500.00 € HT avec une option pour une casquette sur la porte d'entrée de 10 000.00 € HT. Le permis de construire sera déposé et s'en suivra, le lancement de l'appel d'offre pour des travaux qui pourraient commencer début 2022.

Accepté à l'unanimité

➤ **Approbation des travaux de mise en place du « chaussidoux » Route Départementale 984 :** Madame la Maire informe que les installations de l'aménagement du carrefour (vers les feux) sont décidés. Il convient, toutefois, de préciser les modalités du « chaussidoux » qui accompagnera cet aménagement. Ce dernier se composera d'une goutte côté Logras, d'un plateau entre la place Obama et le Café de la Poste (pour ralentir les véhicules) et de bas-côté de couleur dans le virage devant la mairie.

Accepté à l'unanimité

➤ **Travaux de sécurisation des 3 rues : subvention départementale pour la phase 1 (2022) :** la sécurité des 3 rues (Pierre Malfant, Quart d'Avo et Charles Jacquinod), présentée en juin, a connu quelques modifications. Ces travaux sont planifiés sur deux gestions. 2023 sera réservé pour le bas de la rue Pierre Malfant et le parvis de la salle des fêtes. Le chemin du Quart d'Avo est retiré du marché du cabinet AINTEGRA car le trottoir bénéficiera de l'emprise utilisée par le SIEA pour l'enfouissement des réseaux, comme le haut de la route d'Asserans. Les deux coussins berlinois sur ce tronçon sont conservés.

Le trottoir du côté nord de la rue Pierre Malfant se fera à droite de la rue et évitera, ainsi, de modifier la cunette qui récupère les eaux pluviales de différentes propriétés. Le plateau prévu chemin des Charmys sera éclaté en deux plus petits (un avant et un après).

Le montant est arrêté pour la gestion 2022 à 347 061.00 € HT

Le montant est arrêté pour la gestion 2023 à 451 167.00 € HT

Accepté à l'unanimité

- **Achat / échange parcelles B467, B468 et B469** : pour réaliser le dévoiement sur le bas de la rue Pierre Malfant, il convient d'acquérir les parcelles B467, B468 et B469 appartenant aux familles GIRARD et MOSSU. Il a été convenu avec les deux parties, d'échanger la parcelle B468 de 51 m² ainsi que 200 m² des parcelles B467 et B469. Le solde sera acheté au prix de 100.--/m². Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Accepté à l'unanimité

5. Divers :

- Voie verte : M. LUCK fait le point sur l'avancement des travaux. Les délais arrêtés lors de l'attribution du marché public, semblent, à ce jour, être respectés. Il propose de renforcer l'épaisseur du géotextile pour limiter la repousse d'espèces végétales invasives, ce qui occasionnera un surcoût. La Maire propose de modifier également les deux plateaux prévus, sur la route de Pougny, et d'en faire un plus grand englobant la partie voie ferrée. Des avenants seront demandés au maître d'œuvre et présentés au prochain conseil municipal.
- La rentrée scolaire s'est passée dans de bonnes conditions. 122 élèves étaient inscrits le 2 septembre et deux ont déjà regagné le système d'éducation suisse.
A noter que l'installation des tableaux numériques a rencontré un peu de retard. Ils seront fonctionnels courant septembre.
Il est décidé, à l'unanimité, de faire don de la valeur d'un tableau numérique (subventionné par le Crédit Agricole), dont Farges a déjà reçu le financement, à l'IME de Péron.
- Une réunion publique est prévue pour présenter les projets de sécurisation des trois rues et du carrefour. Elle aura lieu un jeudi entre fin septembre/début octobre à 19h30 selon les disponibilités du bureau AINTEGRA.
- Le SIVOM du Grand Crêt d'Eau commencera les travaux de réfection du Chalet du Sac le lundi 13 septembre 2021. Ils consistent à la réfection du toit, des murs (à la chaux), un nouveau poêle et du mobilier neuf.
- M. ROUAULT demande à Mme la Maire si elle a des nouvelles pour le transport en mini-bus depuis Asserans. Il souligne que cette année 12 collégiens habitent le hameau. Ce dossier étant traité par la CAPG, une relance sera faite au service compétent.

Séance levée à 20h38

La secrétaire de séance :

ZEIGER Véronique

